FLASH INFO

XP : consultation bis !

SNCTA
Athis-Mons

Une consultation sur la poursuite des XP pour 2022 vient d'être annoncée. Elle commencera le 1er juillet à 8h pour se terminer le 18 juillet à 12h. Elle intervient après la demande de la CGT lors de sa grève fin mars.

Elle est organisée par l'administration selon les mêmes modalités qu'en février par voie électronique (identifiants reçus via messagerie pro).

Nous regrettons qu'une consultation arrive dans un timing si rapproché alors que nous avons expérimenté le dispositif de manière incomplète avec seulement la première partie effectuée.

Un comité de suivi se réunira dès la fin de l'été avec des représentants des équipes, des détachés, des experts ops/ass sub avec MU et des organisations syndicales. Il permettra de faire des retours et de proposer si besoin certains aménagements.

Le TDS XP permet une gestion plus adaptée de la salle en journée par les CDS. Néanmoins, il ne peut pas combler tous les « trous » notamment en soirée. Pour rappel, nous avons construit le TDS XP en répondant au cahier des charges de l'administration. Avec le TDS 2002, des baisses d'offre seraient également présentes malgré des restrictions et des contraintes sur la salle plus nombreuses. Gardons à l'esprit que seule la remontée pérenne des effectifs permettra de garantir l'intégralité des besoins.

Nous souhaitons que les nombreux retours positifs sur le TDS XP se manifestent dans cette consultation et que nous puissions continuer fin août d'expérimenter le dispositif XP mis en place ce printemps. Nous vous encourageons dans cette période estivale à vous exprimer dès que possible : chaque avis compte !

OUI

La NDS validée pour 2022 se poursuit

- 13/07 - 27/08 TDS 2002
- 28/08 - 13/12 TDS XP
- 13/12 - 31/12 TDS 2002
- Valorisation des efforts (dès cet été puis le solde en fin d'année).
- 2023 ? À concerter à l'automne

NON

Arrêt des XP

- Retour au TDS 2002 en vigueur
- Mesures associées non concertées à ce jour et donc inconnues et sans contreparties (vac comp ? application stricte des droits à absences ? Appel aux détachés…).

Pour le SNCTA, il faut poursuivre l'XP TDS en cours, seule garante de nos conditions de travail avec le retour du trafic. Les contrôleurs doivent garder la maitrise de leur TDS et de leur avenir : participez à la consultation !

Votez OUI !